

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Contrôle technique pour les travaux de rénovation du boulodrome / Société APAVE / Attribution (1.1)
Service :	Pôle opérationnel (SM - CF)

Monsieur le Maire de la commune de Gex ;

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique ;

VU le budget 2025 ;

VU l'avis favorable de la Commission Espaces Publics, Environnement et Travaux réunie le 28 octobre 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité de lancer une demande de devis pour une mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de rénovation du boulodrome ;

CONSIDERANT qu'un devis a été demandé à la société APAVE ; que l'analyse du devis a été réalisée par les services techniques qui proposent de retenir l'offre de l'entreprise APAVE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 5 375 € HT, soit 6 450 € TTC ;

DÉCIDE

✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise APAVE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 5 375 € HT, soit 6 450 € TTC, concernant le contrôle technique pour les travaux de rénovation du boulodrome ;

✚ **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 30 octobre 2025.

Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 31 octobre 2025 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 31 octobre 2025.

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

Publié le



ID : 001-210101739-20251030-2025_183_DEC-DE

